

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RAPPORT POUR VENTE - L1331-11-1 du Code de la Santé Publique

N° de dossier : 4755 – à rappeler lors d'un contact avec le service Date du contrôle : 25/05/2021		
Habitation :		
Adresse: A LASBARTHES Code postal: 32300 Commune: PONSAN-SOUBIRAN Référence cadastrale de l'habitation: C 187 Référence cadastrale de la filière: C 187		
Propriétaire :		
Civilité, Nom, Prénom : Monsieur HOUSLEY ANDREW Complément de nom ou conjoint :		
Adresse principale: A LASBARTHE Code postal: 32300 Commune: PONSAN-SOUBIRAN France Téléphone / Portable: 05.62.61.82.74 - Adresse électronique: kirpalmarwaha@hotmail.com		
Occupant :		
Civilité, Nom, Prénom : Monsieur HOUSLEY ANDREW Tél / Portable : 05.62.61.80.74 - Mail : kirpalmarwaha@hotmail.com		
Demandeur: Maître CASAMAJOU CHRISTEL Adresse: 41 RUE DU PIC DU MIDI 65220 TRIE SUR BAÏSE Téléphone / Portable: 05 62 35 27 88 Adresse électronique: christel.casamajou@notaires.fr		
Caractéristiques de l'habitation et son environnement		
Type d'habitation : Résidence principale Année de construction du logement : Date de réalisation de la filière ANC : 1990	Nombre de pièce(s) principale(s) : 5 Nombre d'occupant(s) : 6 Nombre Equivalent Habitant : 5 EH	
Nombre de chambre(s) : 3	Nombre de logement(s): 1	
Le terrain et son environnement		
Superficie totale de la parcelle: m² Surface disponible ANC: m² Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable? ✓ Pente du terrain recouvrant le traitement: Faible <5%] Oui □ Non	
Commentaires :		

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ?		□ Oui ☑ Non
		□ Oui ☑ Non
		m
		☐ Oui ☐ Non ☐ ?
		□ Oui ☑ Non □ ?
		□ Oui □ Non □ ?
		m
		Oui Non ?
Commentaires :		
Modification sur l'habitation et la filière		
Aucune modification	\square	
Modification(s) constatée(s) de la filière ?	□ Oui 🗸 Non	
	☐ Améliorations apportées	
	Précision(s):	
	',	
	☐ Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de	
	la filière (by-pass, transformation de certains équipements,)	
	Précision(s) :	
Modification de la taille et/ou de la destination	0 □ Oui ☑ Non	
de l'immeuble ?	Précision(s) :	
Modification de l'aménagement du terrain ?	□ Oui 🗹 Non	
	☐ Construction(s) à proximité	
	☐ Etanchement partiel ou total des installations	
	☐ Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière	
	☐ Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage	
	Autres, précision(s) :	
		·

Caractéristiques de l'installation		1	-h tuffata
		olume inférieur à 20 EH	
Dispositif de traitement par le sol en place ou massif reconstitué		Fi	lière agréée
✓ Prétraitement			☐ Filtre compact
✓ Traitement			☐ Micro-station
☐ Toilette sèche			☐ Filtre planté
Dispositif(s) annexe(s)	 		
☐ Regard(s) de collecte	✓ Ventilation(s) (prima	ire seconda	nire)
Regard(s) de visite	Terrandicin(s) (prime	in c) seconda	Pompe(s) ou système(s) de
Regard(s) de répartition	☐ Bac(s) à graisse		relevage
☐ Regard(s) de bouclage			
Regard(s) de bouclage Regard(s) de contrôle	☐ Préfiltre(s)		
		مام مائم مسمام	
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol	ou en milieu superficiel ou	de dispersio	on): [v]
Commentaires généraux : Installation com rejetées dans un puisard drainé vers le foss	=	aux (?) de vo	olume indéterminé. Les eaux prétraitées son
Description de l'évacuation			
Destination des eaux pluviales	Rétention		
Commentaires :			
Origine des effluents	Eaux Ménagères + Ea	iux Vannes	
Commentaires :			
Collecte des eaux usées	•		
Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ? Commentaires		☑ Oui □ Non	
L'écoulement se fait-il correctement ?		☑ Oui□ Non□ ?	
Présence d'odeurs ?	•	□ Oui ✓ Non □ ?	
Si oui, citer leur localisation :			
Commontaires			
Commentaires :			
Le prétraitement : Fosse toutes eaux		······································	
Volume : ? m³			
Matériau : Non déterminé			
Type d'eaux usées collectées : eaux vannes	s + eaux menageres		
Le prétraitement est-il accessible ?			Oui
Le regard du prétraitement est-il affleurant ? L'ecoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitements se fait-i		Non	
correctement?	is elements de pretraiteme	ents se rait-ii	Oui
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			Non
Présence d'odeurs ? Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération		Non	
(affaissement, fissure, déformation, corros	-		1
Si oui lesquels :	,		
Si présence d'une fosse, la hauteur de boue	es est-elle supérieure à la m	oitié de la	3
hauteur de la fosse ?			Taux d'accumulation des boues : %
Si oui, prévoir une vidange!!			
Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?		?	
Commentaires sur le prétraitement : Fosse	toutes eaux de 2000 litres	(dáclaratif)	

La ventilation

L'accès se fait par un té de visite placé directement sur la fosse toutes eaux.

Diamètre en mm	100 mm
Type de ventilation	Event
Equipements	
Fonctionnement correct de la ventilation ?	?
Si non, préciser :	Pas de ventilation secondaire.
Remontée au faîtage ?	Non
Dépassement de 40 cm au-dessus du faîtage ?	Non

Le traitement

İ
Faible

Le rejet

Type de rejet	Milieu hydraulique superficiel
Lieu de rejet prévu ou actuel	Fossé bordant la route ou le chemin communal(e)
Nature des eaux rejetées	Eaux prétraitées
Etat de l'exutoire ?	Peu de rejet
Le cas échéant, résultat des analyses effectuées :	
Si rejet par puits d'infiltration, tampon accessible ?	
Dégradations constatées ?	
Si oui, préciser :	
Colmatage des granulats ?	
Commentaires sur le rejet par puits d'infiltration :	
Si rejet par dispersion (tranchées), nombres de tranchées :	
Si rejet par dispersion (tranchées), longueur des tranchées en m / ml	m
;	m
Si rejet par dispersion (tranchées), distance inter-tranchées en m :	
Présence de regard(s) de contrôle et de répartition ?	
L'infiltration fonctionne-t-elle correctement ?	
Présence d'odeurs ?	
Commentaires sur le rejet par dispersion :	

AVIS TECHNIQUES

Situation de la filière

CONCLUSION SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION

Zone à enjeu sanitaire :

Oui

Non

	Zone à enjeu environnemental : □ Oui ☑ Non	
Installation	□ Absente ☑ Présente	
Défaut(s) de structure	 ✓ Défaut(s) de sécurité sanitaire □ Défaut de structure ou de fermeture □ Proximité de puits privé □ Aucun défaut Installation non conforme. Danger pour la santé des personnes (Article 4 - cas a). Travaux obligatoire sous 4 ans. Travaux dans un délai de un an en cas de vente. Commentaire(s) : 	
Dysfonctionnement(s)	 ✓ Installation incomplète ☐ Installation sous dimensionnée ☐ Dysfonctionnement(s) majeur(s) ☐ Aucun dysfonctionnement Installation non conforme (Article 4 - cas c). Travaux dans un délai de un an en cas de vente. Commentaire(s) : 	
Entretien et usure	 □ Défaut d'entretien □ Usure de l'un des éléments □ Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards □ Aucun défaut Commentaire(s) : 	
Conclusion	INSTALLATION NON CONFORME.	
PROPOSITION DU CONTROLEUR		
Avis		Défavorable
Commentaires: Installation incomplète (absence de traitement) et donc non conforme, présentant un risque de contact avec des eaux usées non traitées, sa remise aux normes impliquera une réfection totale du système. Procédure de remise aux normes: - Mise en oeuvre préalable d'une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif réalisée par un bureau d'étude (articles 11 et 12 de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5). - L'intégralité de la filière d'assainissement non collectif devra être créée, après vidange puis dépose ou remblaiement des ouvrages existants. - Les ouvrages susceptibles d'être mis en place sont listés sur le site http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html ou disponibles au Syndicat.		
Identité de l'agent : Romain DELSOL Date : 02/06/2021		

AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE

Avis:

Commentaires : L'arrêté du 27 avril 2012 (NOR: DEVL1205609A), applicable au 1er juillet 2012, a introduit de nouvelles modalités d'évaluation des installations d'assainissement non collectif. Ce texte implique que toute possibilité de contact direct avec des eaux usées à l'intérieur ou hors de la parcelle constitue un défaut de sécurité sanitaire.

Par conséquent, votre installation est désormais classée parmi les installations qui devront faire l'objet d'une remise aux normes dans un délai de 4 ans à compter du 25/05/2021.

Néanmoins, à l'issue de la vente de l'immeuble, l'acquéreur devra faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de l'acte de vente ; les travaux en question sont décrits dans les commentaires contrôleur du rapport de visite.

Les travaux ne pourront connaître un début d'exécution qu'après validation par le Syndicat du projet d'assainissement qui lui a été soumis. Par ailleurs, vous devrez régulièrement informer le Syndicat de l'état d'avancement des travaux : les agents devront être en mesure de vérifier la conformité de l'unité d'assainissement avant son remblaiement définitif.

Vous voudrez bien procéder, préalablement à la vente, à la vidange de votre ouvrage de prétraitement (fosse toutes eaux). Pour ce faire, vous ferez appel à une entreprise agréée par le Préfet qui vous remettra le document réglementaire qui mentionnera le volume et le lieu de traitement des matières vidangées.

TE DES TANG

32260 SEISSAN

Identité du responsable : Sandrine GRENARD

Date: 02/06/2021